



PROJET DE TERRITOIRE

VALAIS-WALLIS



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et du territoire
Service de l'aménagement du territoire

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung
Dienststelle für Raumplanung

Préface



Jean-Michel Cina,
Président du Conseil d'Etat 2008-2009
et Chef du Département de l'économie
et du territoire

Les objectifs du Projet de Territoire Valais-Wallis sont de fournir les bases d'une politique coordonnée de développement territorial, de fixer et spatialiser les enjeux de l'aménagement du territoire, de définir les stratégies pour le développement territorial futur et de proposer un plan d'action.

Puisse ce plan d'action contribuer à favoriser vos ambitions, afin de développer l'économie valaisanne sur le territoire pour le bien-être de la population dans un esprit équitable, responsable et entreprenant!

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La question du développement territorial constitue à n'en pas douter l'un des enjeux majeurs pour le futur de notre société. Au même titre que le droit inaliénable à l'éducation ou à la liberté individuelle, le droit à disposer d'un territoire organisé pour et par des citoyens responsables est essentiel. Aucune vision économique, sociale ou institutionnelle ne peut être complète sans une réflexion diligemment opérée sur ce point crucial.

Cependant, pour que la réflexion soit réellement porteuse et surtout efficace, elle ne peut et ne doit pas s'opérer de manière unilatérale: une analyse de la situation doit être menée, une attention soutenue doit ensuite être portée à tous les acteurs impliqués, et enfin, des scénarios doivent être élaborés et des propositions avancées.

Et c'est précisément ce schéma que suit le Projet de Territoire Valais-Wallis (ProTer VW), dans une optique de totale transparence.

NÉCESSITÉ D'AGIR

L'analyse des données d'évolution territoriale et les réactions observées lors des forums organisés dans le cadre du ProTer VW pour chaque région linguistique ont mis en évidence un élément d'une importance capitale: la rareté de la «ressource sol» touche aujourd'hui aussi un canton territorialement étendu comme le Valais!

Une vraie nécessité d'agir s'est aussi dégagée, afin que, à l'horizon 2020, le territoire du Valais corresponde à la vision souhaitée.

Une telle prise de conscience ne peut qu'aboutir à des actions concrètes, sur le terrain. L'étude ProTer VW en évoque quelques-unes, qui permettraient de mieux et plus durablement organiser notre rapport au territoire.

L'enjeu, encore une fois, est de taille: il s'agit de développer l'économie valaisanne en respectant les forces et les contraintes du territoire du canton, et en permettant, surtout, aux générations futures de pouvoir en jouir avec satisfaction.



Planification cantonale

La planification cantonale, dans laquelle s'inscrit notamment le Projet de Territoire Valais-Wallis, a pour fonction de faire concorder les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire. Elle contribue concrètement à une utilisation mesurée du sol et à une occupation rationnelle du territoire.



Planifier nécessite l'évaluation des conditions présentes, la fixation d'objectifs pour le futur et la gestion du processus de coordination. Trois éléments sont à distinguer dans la planification cantonale :

- **les études de base et les plans sectoriels**, qui donnent une vue d'ensemble de la situation spatiale actuelle et indiquent dans les grandes lignes les options générales de l'aménagement du territoire pour les différents domaines d'activités;
- **les objectifs d'aménagement**, qui définissent la politique générale d'aménagement du territoire et fixent le développement spatial souhaité en tenant compte de l'évolution démographique et des besoins économiques. Ces objectifs ont été fixés par décision du Grand Conseil, le 2 octobre 1992;
- **le plan directeur**, qui constitue un outil de coordination au service de la mise en oeuvre des objectifs d'aménagement du territoire et définit la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire compte tenu du développement spatial souhaité.

Centre urbain

Les «Centres urbains» se situent en plaine, au départ des vallées importantes ou aux nœuds de transport. Y sont également concentrés les principaux services publics et privés. Ces centres, en raison des relations pendulaires intensives, forment de véritables unités fonctionnelles avec leurs bassins versants.

VISION

Les centres urbains, fournissant une offre diversifiée et de qualité en biens et services, deviennent des lieux attractifs aussi bien pour l'habitat que pour le travail. De bonnes connexions les relient entre eux ainsi qu'avec les bassins régionaux qu'ils alimentent.



Gare de Brigue



Place du Midi, Sion



Plan d'aménagement de la ville de Martigny

Résultat de l'implication d'acteurs locaux et de spécialistes techniques, ce document définit la stratégie communale de développement, en tenant compte des potentialités et des enjeux des différents territoires qui la composent. C'est ainsi que dans le volet «Utilisation du sol», par exemple, la commune souhaite mieux définir et dynamiser les zones d'activités (artisanale, industrielle, commerciale, mixte) en fonction des besoins actuels et futurs, étendre «avec mesure» la zone à bâtir, et «urbaniser de l'intérieur», soit densifier la zone à bâtir actuel- le dans les friches et réserves d'extension.

DÉFIS

- Limiter l'extension urbaine en densifiant la ville existante (réutilisation des friches, densification, rénovation).
- Assurer la mobilité durable de la population en préservant les ressources et en limitant les nuisances.
- Offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel à la population, et rendre le centre-ville attrayant.

Espace périurbain

L'«Espace périurbain» se définit comme englobant les communes et villages situés à proximité des centres urbains.

VISION

L'espace périurbain devient une zone urbanisée entretenant des relations fonctionnelles et diversifiées avec les centres urbains. Des activités socioculturelles autonomes et accessibles y sont proposées.



Vers l'Eglise, Fully



Secteur résidentiel, Bramois



L'agglomération Brigue-Viège-Naters (BRIVINA)

Les communes de Brigue-Glis (représentée ici par l'espace périurbain de Gamsen), Viège, Naters, Baltschieder, Bitsch, Eggerberg, Lalden, Ried-Brig et Termen ont décidé de s'associer afin de réaliser, ensemble, un projet d'agglomération. Les principaux enjeux de ce projet, dont la nouvelle ligne ferroviaire du Lötschberg donne une véritable impulsion, sont la densification de la première couronne en vue de freiner le processus de périurbanisation, la gestion de la mobilité, la réhabilitation des friches urbaines, la coordination entre périurbanisation et transports, le maintien de la qualité de vie et la délégation de compétences à l'échelle de l'agglomération.

DÉFIS

- Promouvoir une utilisation mesurée du sol.
- Mettre en place, indépendamment des limites institutionnelles, de nouveaux partenariats adaptés aux besoins fonctionnels.
- Densifier l'habitat à proximité des nœuds de réseaux de transport public.

Centre touristique alpin

Les «Centres touristiques alpins» s'identifient avec les stations d'altitude possédant de vastes possibilités d'hébergement et une offre variée en infrastructures touristiques.

VISION

Les grandes stations touristiques du Valais tendent à acquérir un statut de «destination de pointe» dans l'espace alpin et possèdent une réelle envergure internationale. Elles fonctionnent en réseau, avec des stations voisines ou liées par des intérêts régionaux.



Vieux village de Haute-Nendaz



Le VTT comme complément à l'offre touristique hivernale (Zermatt).



Projet hôtelier à Champéry

Un projet de village de vacances prévoit l'implantation, dans la station de Champéry, d'un complexe hôtelier «4 étoiles» composé de 3 hôtels, d'un bain thermal et de 15 chalets comprenant 51 logements au total. Dans le cadre de la soumission de ce projet à l'autorité fédérale, l'Office fédéral de justice (OFJ) a utilisé son droit de recours tout en acceptant la définition cantonale d'établissements dits «stables» et le fait que la vente de ce type de logements à des étrangers ne soit pas soumise à la Lex Koller. Ce signal fort va contribuer au développement optimal de l'économie touristique valaisanne. L'OFJ reconnaît également la volonté cantonale de transformer les lits touristiques «froids» en lits dits «chauds» concrétisée, notamment, par la mise en œuvre de mesures claires en matière de maîtrise du développement des résidences secondaires.

DÉFIS

- Veiller à la qualité du bâti alpin et au respect de l'architecture traditionnelle.
- Rééquilibrer la tendance à la répartition de l'activité saisonnière en diversifiant les offres économiques et touristiques.
- Maîtriser la construction des résidences secondaires en favorisant les lits marchands.

Espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône

Par «Espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône», on comprend les grandes surfaces agricoles (prés, économie laitière, terres arables) de la vallée du Rhône ainsi que les surfaces arboricoles fruitières, viticoles et horticoles comprises entre Salquenen et Martigny. Ce type d'espace s'appuie sur des sous-centres régionaux ayant des activités mixtes (industrie, artisanat, commerces, etc.).

VISION

Les surfaces agricoles ouvertes marquent le paysage comme un espace de séparation entre les centres urbains et contribuent à faire du Valais le grenier viticole et fruitier de la Suisse. Les zones d'habitations, artisanales et industrielles sont, quant à elles, concentrées.



La viticulture: l'une des nombreuses activités agricoles de notre canton.



Secteur résidentiel et agricole à La Souste.



3^e correction du Rhône

La sécurisation rapide de la plaine du Rhône est une condition-cadre essentielle au développement économique du Valais, car il est impensable d'investir sur des surfaces gravement menacées par les crues. La préservation des terres agricoles est également un enjeu majeur. Afin de garantir de véritables perspectives d'avenir à l'agriculture de la plaine du Rhône, des compensations par une amélioration du potentiel et des moyens de production sont à prévoir. De plus, le projet doit se baser sur une approche territoriale globale de la plaine. Dans ce contexte, il est impératif de s'engager sur le plan cantonal afin que, au niveau fédéral, une coordination des politiques sectorielles soit effective dans l'appréhension de ce projet.

DÉFIS

- Aménager le Rhône afin de protéger 11'000 hectares menacés par les crues.
- Adapter l'agriculture à un contexte de libéralisation des échanges commerciaux.
- Maîtriser l'extension des zones résidentielles et artisanales.

Espace rural des coteaux et vallées latérales

Sous le terme «Espace rural des coteaux et vallées latérales» sont réunies les petites et moyennes communes qui proposent une offre touristique de base, dans un paysage culturel traditionnel. Ces lieux s'appuient sur des sous-centres régionaux ayant des activités mixtes (tourisme, artisanat, agriculture, etc.).

VISION

L'espace rural des coteaux et vallées latérales est constitué de localités autonomes qui s'inscrivent dans des paysages culturels traditionnels pouvant jouer un rôle important sur le plan touristique.



Agriculture de montagne dans le Val Ferret (Orsières)



Randonnée pédestre sur le Höhenweg dans le Lötschental (Wiler)



Val d'Hérens: un projet-pilote pour une nouvelle offre touristique

La démarche du Val d'Hérens a constitué, durant la période 2005-2007, un projet-pilote national visant à définir un modèle de développement régional dans le cadre de la Politique Agricole 2011. Ses enseignements ont permis de fixer le cadre des projets régionaux futurs, ceci aussi bien au niveau fédéral que cantonal. La rénovation et l'exploitation des mayens d'Ossona (photo) constituent le point fort du projet. Ce site se présente comme un centre majeur du développement de l'agritourisme dans le Val d'Hérens, qui possède des atouts indéniables pour l'exercice de cette activité: paysage, valeurs naturelles, réseau pédestre, traditions agricoles, ou encore notoriété du nom. Le Val d'Hérens doit devenir une marque forte, soutenue par une identité claire et un marketing professionnel. Il doit être ambitieux et s'inscrire comme la référence de l'agritourisme en Suisse.

DÉFIS

- Favoriser le maintien de la population résidente en assurant les services publics tout en préservant les vieux villages.
- Adapter et rentabiliser l'agriculture de montagne.
- Développer d'autres formes de tourisme que celles liées aux sports d'hiver dans les petites stations n'ayant pas les moyens de faire face aux changements climatiques.

Espace nature et paysage

Par type d'«Espace nature et paysage», on entend les objets de protection de la nature et du paysage d'importance.

VISION

Les paysages naturels et culturels traditionnels uniques, représentatifs de l'identité valaisanne, trouvent leur équilibre entre la mise en valeur des territoires régionaux et leur préservation à long terme.



Site protégé de Derborence (Conthey)



Gorges du Trient (Vernayaz)



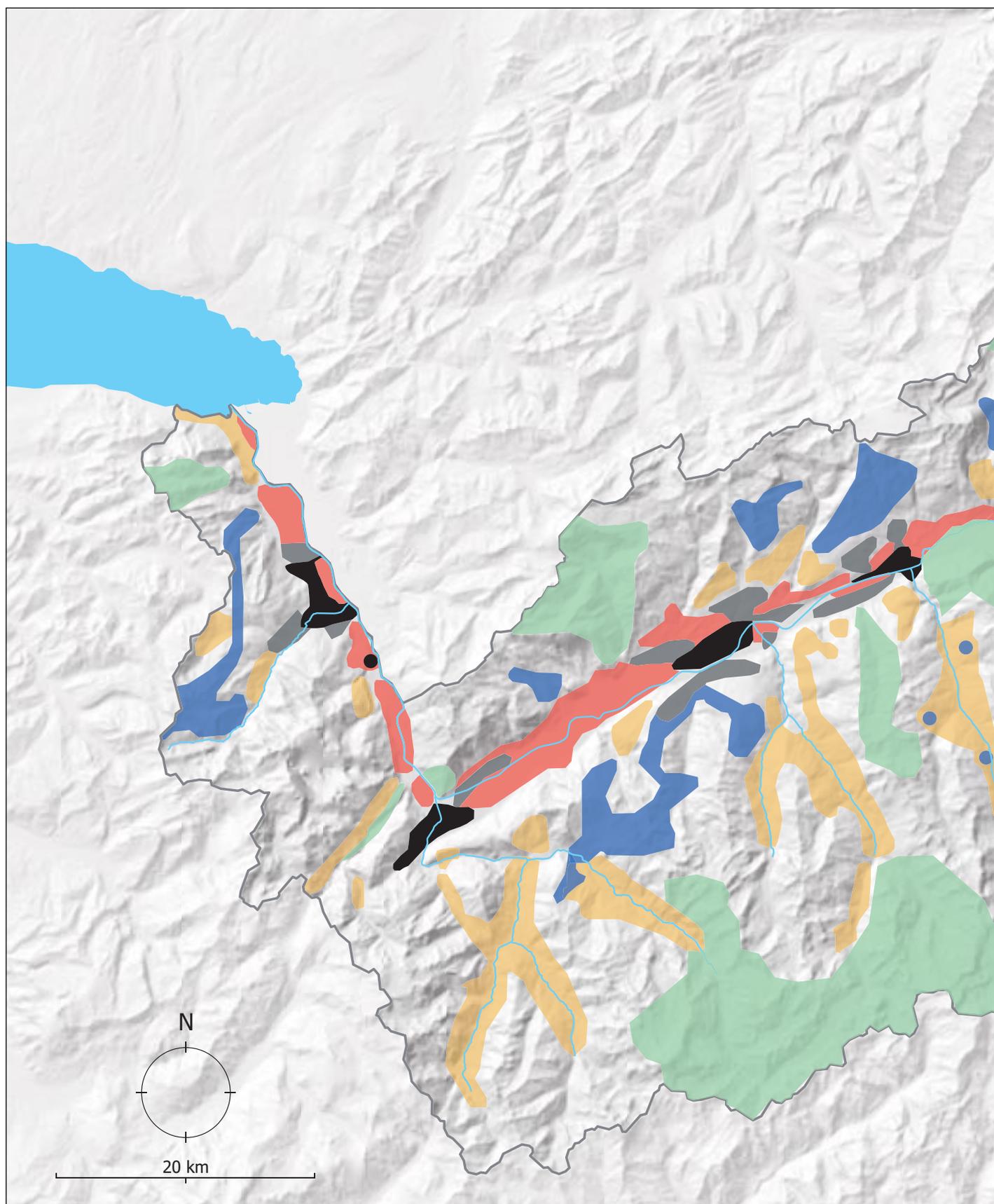
Projet de parc naturel régional du Binntal

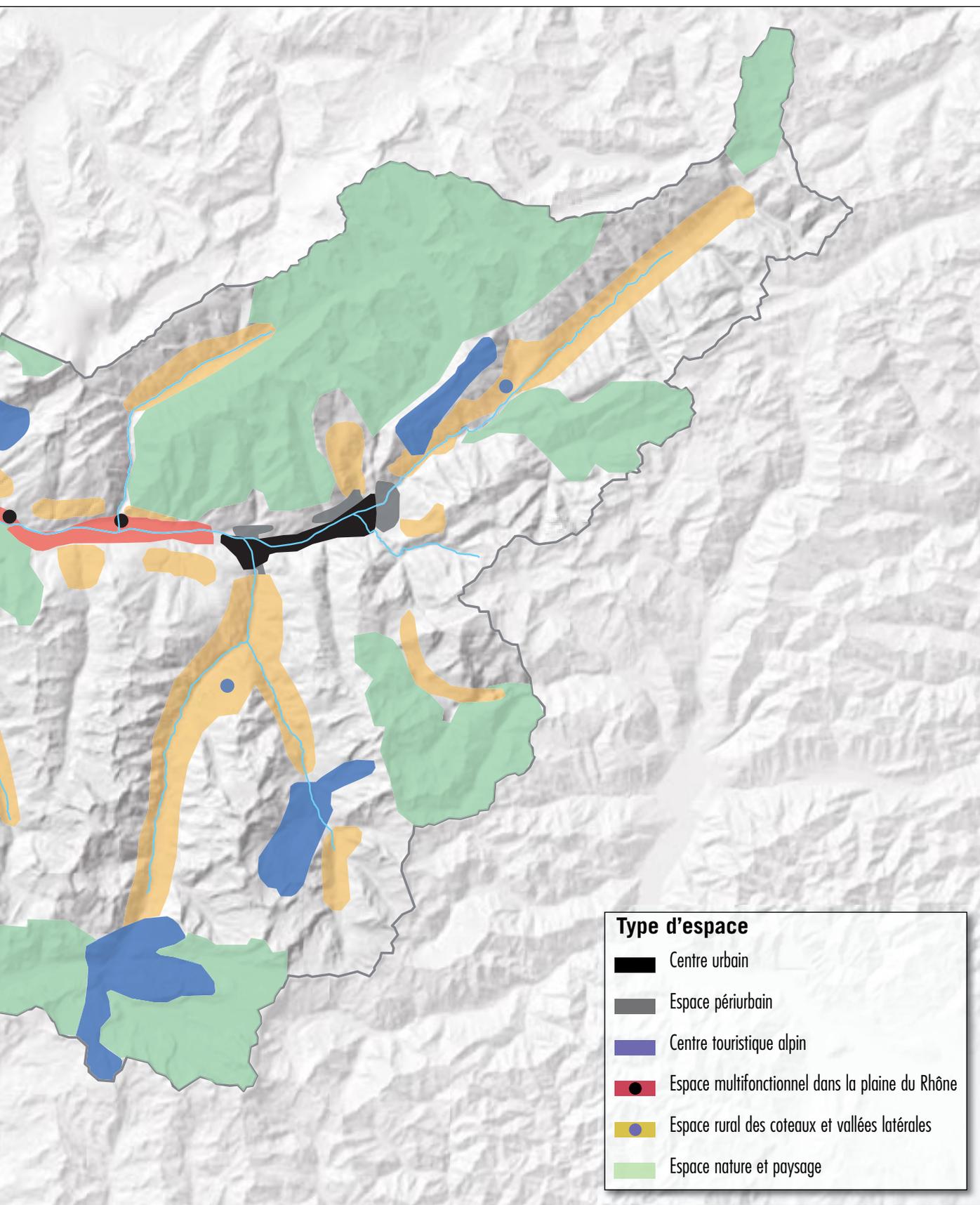
Les parcs naturels ont un impact important sur l'économie locale. Par la diversification de l'offre touristique qu'ils procurent, ces parcs représentent, pour les régions, un label de qualité reconnu et constituent un outil de marketing territorial efficace permettant, notamment, d'offrir de nouveaux débouchés aux filières indigènes, ou encore de revaloriser la gastronomie locale, les commerces de détail et les produits régionaux. C'est dans ce contexte que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a accepté, le 2 septembre 2008, que le Binntal entre dans la phase de création d'un «Parc naturel régional». A cette occasion, l'OFEV a également communiqué aux cantons le montant de l'offre d'aides financières globales, de façon à ce que les négociations portant sur les conventions-programmes 2008-2011 puissent débuter.

DÉFIS

- Promouvoir économiquement et touristique-ment ce type d'espace.
- Préserver les biotopes.
- Conserver le patrimoine naturel.

Carte de synthèse





Six espaces...

INTERDÉPENDANTS...

Chacun des six espaces se développe parallèlement aux espaces voisins, en fonction des forces et faiblesses respectives de chaque espace.

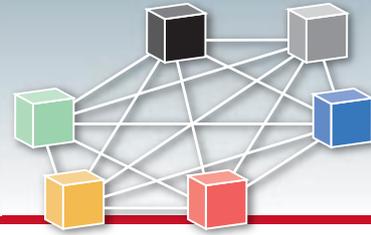
Bien que les enjeux et les défis soient très différents suivant le type d'espace considéré, ces derniers sont étroitement liés par de fréquents échanges humains. Ensemble, ces espaces forment un tout cohérent, comme s'ils constituaient les parties d'un puzzle.

Chaque action exercée sur l'un d'entre eux doit être envisagée de manière globale, puisque, invariablement, d'autres espaces seront touchés par ses effets.

La notion de «dépendances croisées» entre espaces se retrouve de manière évidente dans l'exemple du tourisme. En effet, bien que les *centres touristiques alpins* puissent à eux seuls être considérés comme les fers de lance d'une part très importante de l'économie valaisanne, ils dépendent étroitement des nœuds de transport situés dans les *centres urbains*, de l'importance des panoramas de l'*espace nature et paysage*, ainsi que de la diversification de l'offre touristique et culturelle que proposent l'*espace rural des coteaux et vallées latérales* et la vallée du Rhône.



Viège (centre urbain) et le Vispéral (espace périurbain, espace rural des coteaux et vallées latérales) comme exemple d'interdépendance entre trois espaces.



COMPLÉMENTAIRES...

On ne peut pas faire tout partout.

Chaque espace a développé ses caractéristiques et s'est forgé une identité propre. A l'échelle cantonale, il en résulte une remarquable diversité.

Ce développement différencié est véritablement constitutif de la richesse du Valais. Il serait donc parfaitement contradictoire de vouloir favoriser une attitude tendant à «faire tout partout». En revanche, un développement différencié par type d'espace permet de profiter des forces de chacun d'entre eux, puis de les mettre en valeur, participant ainsi de manière complémentaire au fonctionnement et à l'harmonie de l'ensemble.

D'autre part, ce type d'approche permet de contenir le morcellement du paysage et de limiter les conflits d'utilisation du sol, en particulier dans la plaine du Rhône.



Monthey (centre urbain) et le Val d'Illeaz (espace périurbain, espace rural des coteaux et vallées latérales, centre touristique alpin) comme exemple de complémentarité entre quatre espaces.

SOLIDAIRES.

La cohésion de l'ensemble passe par des mécanismes de solidarité entre les espaces.

D'un point de vue économique, le poids de chaque espace n'est pas équivalent.

Par exemple, les *centres urbains* ou les *centres touristiques alpins* ont un rendement économique élevé. L'attrait de l'*espace nature et paysage* est, en revanche, à chercher du côté du tourisme doux ou de la biodiversité. Il n'est évidemment pas envisageable de mettre dans une même balance économique les forces représentées par l'un ou l'autre de ces espaces. Pourtant, les *centres urbains* et *touristiques alpins* tirent pleinement profit de l'*espace nature et paysage*, en en utilisant l'image, très recherchée par leurs hôtes, ou en proposant à leur clientèle des activités alternatives précisément localisées dans ce type d'espace.

Cet équilibre est fragile. Des processus de compensation sont ainsi nécessaires: afin de préserver les espaces, d'en souligner la complémentarité et, in fine, d'assurer la cohésion de l'ensemble.



Sierre (centre urbain), Finges (espace nature et paysage), la Noble-Contrée (espace périurbain, espace multifonctionnel) et le Haut-Plateau (centre touristique alpin) comme exemple de solidarité entre cinq espaces.

Utilisation mesurée du sol

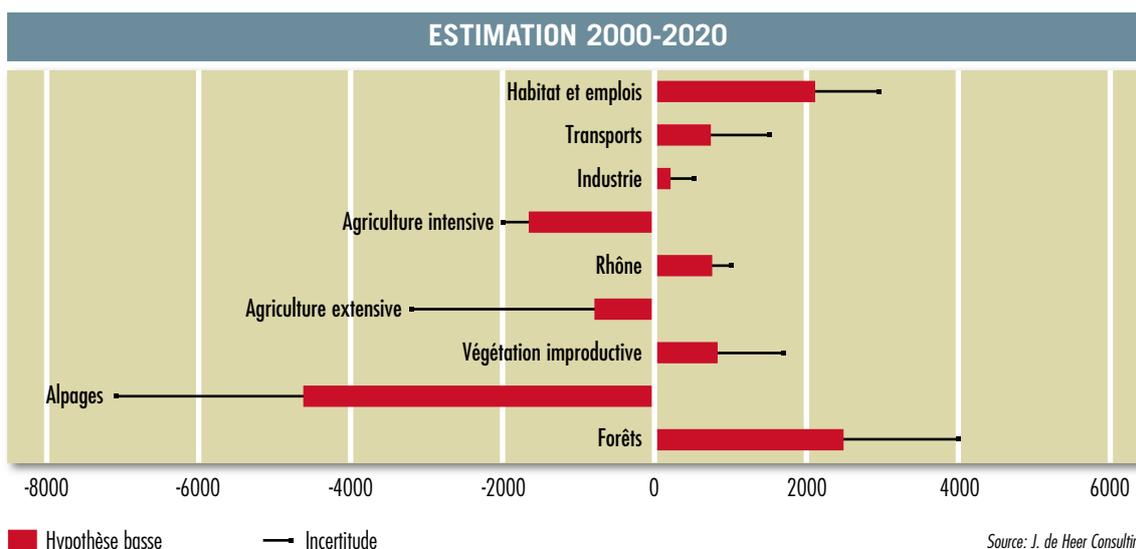
Dans les années 90, à l'échelle nationale, près d'1m² de terre agricole ou d'espace naturel disparaissait chaque seconde pour faire place à des zones résidentielles, des zones industrielles ou des infrastructures de transport. Aujourd'hui, cette tendance subit un léger ralentissement.

Le Valais suit tout naturellement la tendance nationale. Le graphique ci-dessous extrapole une configuration de la période 2000-2020, compatible avec les tendances passées et de nouveaux paramètres découlant de grands projets en cours, comme la 3^e correction du Rhône.

Selon ces projections, en montagne, les surfaces d'alpages auront massivement disparu en raison notamment de l'avancée de la forêt et de la construction de résidences secondaires.

En plaine, les surfaces disponibles pour l'agriculture intensive auront diminué, au profit de l'augmentation de surfaces destinées à des zones résidentielles peu denses et au réseau de communication qui les dessert. D'autre part, selon le projet lié à l'aménagement de la 3^e correction du Rhône, près de 700 hectares additionnels, dont la moitié en zone agricole, seront nécessaires pour atteindre les objectifs sécuritaires fixés.

La consommation de surfaces dévolues à l'habitat connaîtra une phase ascendante. Plusieurs raisons peuvent appuyer ce présupposé: en premier lieu, la demande en logements n'est pas limitée par la seule croissance démographique cantonale, ensuite, il faut tenir compte du fait que la surface de logement par habitant est en augmentation et, enfin, la demande extérieure au canton en résidences secondaires est élevée.

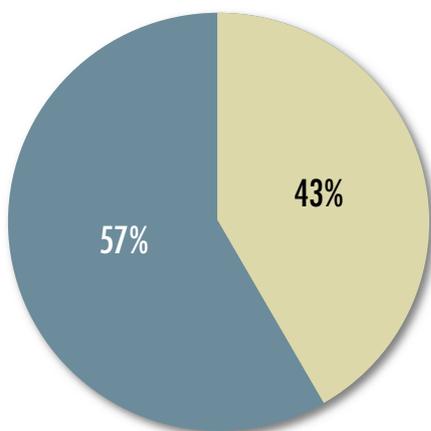


D'autre part, le type d'habitat privilégié en Valais, en résidence principale comme en résidence secondaire, est caractérisé par des maisons individuelles ou mitoyennes. Comparativement aux petits immeubles de 3 ou 4 niveaux, la consommation en surface de ce type d'habitat est proportionnellement bien plus importante. Ainsi, comme le montre le graphique ci-dessous, en Valais, moins de la moitié des logements sont construits en maisons individuelles ou mitoyennes, mais la surface au sol de ces logements équivaut à plus de 80% de la surface totale réservée à l'habitat.

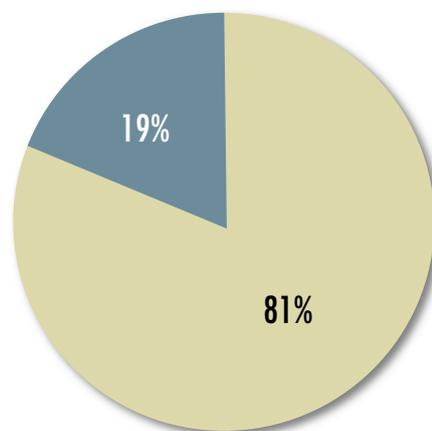
Il apparaît donc évident que l'introduction de mesures visant à maîtriser la consommation du sol s'avère nécessaire.

L'objectif n'est pas de ralentir le rythme des constructions nouvelles, mais de construire prioritairement à l'intérieur de zones déjà largement bâties et de favoriser les constructions à plus forte densité.

**NOMBRE DE LOGEMENTS
2000**



**SURFACE (bâtiments et terrains attenants)
1992/1997**

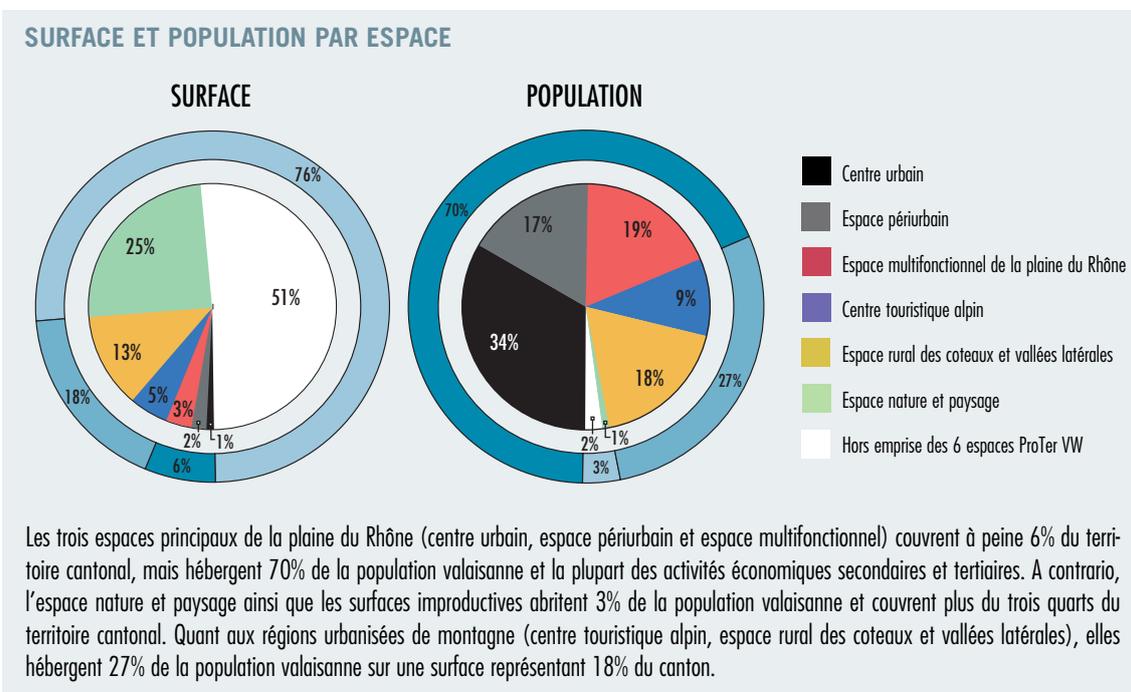


■ Maisons individuelles et mitoyennes

■ Autres immeubles

Source: OFS

Préserver le vide



Pendant longtemps, les zones à bâtir se sont développées selon des opportunités locales. Les zones agricoles et les espaces naturels occupaient presque naturellement les vastes espaces qui restaient par défaut entre les zones à bâtir en extension.

Aujourd'hui, une poursuite linéaire du rythme actuel d'urbanisation de la vallée du Rhône la verrait irrémédiablement se réduire à un long ruban bâti, où son actuel patrimoine agricole et naturel aurait complètement disparu.

Ainsi, en présence d'un territoire confiné, il est devenu essentiel de sauvegarder des «vides», qu'il s'agisse d'espaces naturels ou d'espaces agricoles ouverts. Il en va de la pérennité du secteur économique agricole, comme de la préservation d'unités paysagères caractéristiques, tels que les vignobles. Il en va également de la sauvegarde de la nécessaire complémentarité entre les espaces définis sur le territoire cantonal.



Les Evouettes (Port-Valais)

Gouvernance

COLLABORATION INTERCOMMUNALE

Les changements d'échelle apparus durant les dernières décennies en aménagement du territoire nécessitent une mise en adéquation des territoires fonctionnels et institutionnels.

De plus en plus, les enjeux de l'aménagement du territoire dépassent les frontières institutionnelles existantes, en particulier les frontières communales.

En premier lieu, les pratiques d'utilisation du territoire par une population de plus en plus mobile ne correspondent plus à l'échelle d'un important morcellement communal et d'un nombre élevé de communes.

D'autre part, la réalité du terrain met en évidence l'existence d'unités fonctionnelles ne correspondant plus à des unités institutionnelles.

A l'inverse, les limites institutionnelles existantes sont responsables de planification spatiale limitée à l'échelle de la commune, sans coordination avec les communes voisines.

En conséquence, les limites institutionnelles existantes sont parfois la cause de réponses inappropriées à des questions d'aménagement du territoire (transport, développement de zones artisanales ou industrielles, ...) s'appliquant à de plus larges échelles.

Afin de résoudre ce type de problématique, les communes devraient s'atteler à rechercher constamment une plus grande collaboration intercommunale. Plusieurs solutions tels que les plans d'aménagement régionaux ou les plans d'agglomérations sont applicables.

L'aboutissement ultime des partenariats intercommunaux peut conduire à des fusions de communes, que l'Etat du Valais encourage.



Vallée de Conches

Vers une planification positive...

Afin de coordonner le développement économique et la vision d'ensemble du développement territorial, la planification positive définit les lieux où divers projets et activités peuvent se développer en priorité.

PRINCIPE

La planification positive est une méthode forte qui peut être appliquée en aménagement du territoire pour concrétiser une stratégie de développement spatial et économique.

OBJECTIFS

- Déterminer les sites les plus appropriés à l'accueil de nouvelles activités, selon une vision harmonisée de développement économique et de développement du territoire.
- Permettre d'accélérer les procédures aboutissant à la mise à l'enquête publique grâce à l'identification des activités souhaitées et à l'anticipation.
- Attirer de nouveaux acteurs économiques sur les sites identifiés comme favorables, dans un contexte de concurrence intercantonale et internationale.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Dans le cadre de la démarche participative, en particulier lors des forums, la définition des stratégies a permis de dégager des défis majeurs et des principes largement partagés. Toutefois, l'analyse des données d'évolution territoriale et les avis formulés par les acteurs concernés ont clairement mis en évidence la **nécessité d'agir**, afin de s'adapter aux nouveaux défis de l'aménagement du territoire.

MISE EN ŒUVRE D'UNE PLANIFICATION POSITIVE

Lors des réflexions, des solutions ont été proposées, d'autres avancées, mais c'est bien le choix d'une méthode forte comme la **planification positive** qui permettrait de donner à cette prise de conscience commune un cadre d'action profitable pour tous.

Certaines solutions doivent être planifiées à l'échelon cantonal. C'est dans ce contexte que le canton du Valais prévoit, suite à l'analyse de la demande, à la justification des besoins d'intérêts publics ainsi qu'à la définition de la typologie de l'offre, d'**identifier les sites potentiels favorables à l'accueil de nouvelles activités économiques génératrices d'emplois**.



Espace multifonctionnel sur la commune de Turtmann comprenant, notamment, l'ancien aérodrome militaire.



Val de Bagnes

La planification positive offre ainsi la possibilité de diriger les porteurs de projet vers des sites à privilégier en fonction de la typologie définie. Ce plan d'action devrait aussi permettre de localiser les projets là où ils ont le plus de chance d'aboutir. L'arrivée de nouvelles activités économiques sera également facilitée, puisque les procédures nécessaires seront anticipées.

Des partenariats entre communes, avec le concours du Canton, peuvent accomplir les premières démarches en vue de favoriser la prise de relais par les partenariats de type privé-public (PPP). Dans ce sens, le Canton joue un rôle de coordinateur pour que les communes et les propriétaires fonciers anticipent les premières démarches administratives sur les sites identifiés. La place économique valaisanne devrait, en finalité, s'en trouver renforcée.

Les critères à prendre en compte pour la planification positive sont, en particulier, la proximité des secteurs habités, la distance aux axes et interfaces de transports, la desserte en transports publics, les possibilités de locomotion douce, la disponibilité et le degré d'équipement des terrains, le potentiel de valorisation des friches industrielles et des bâtiments existants, le potentiel de densification de la zone, la présence de main-d'œuvre, la performance des systèmes de télécommunication, ou encore les nuisances et les impacts sur l'environnement.



Secteur résidentiel et commercial, Conthey.

**Vous désirez en savoir plus?
Vous avez une proposition?
N'hésitez pas à nous contacter!**

Service de l'aménagement du territoire du canton du Valais

Rue des Cèdres 11, CH-1950 Sion

Tél. 027 606 32 50

Fax 027 606 32 54

Courriel: SAT/DRP@admin.vs.ch

www.vs.ch/amenagementduterroire

**CETTE BROCHURE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR
LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Impressum

Edition et distribution: Service de l'aménagement du territoire du canton du Valais, rue des Cèdres 11, CH-1950 Sion

Photographies: Services de l'Etat, DEWS, Valais Tourisme, J. de Heer Consulting, Office fédéral de topographie swisstopo, Le Nouvelliste, Monographic, S. Nemeth, P. Giglio, K. Andereggen

Graphisme: Atelier Grand, Sierre

Impression: Imprimerie Gessler SA, Sion

Novembre 2008

